



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 mars 2016

Projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de la Faute sur Mer

Commune de La Faute sur Mer

Concertation avec le public sur la phase « enjeux » du PPRL

Le préfet de la Vendée a prescrit l'établissement d'un PPRL sur le territoire de la commune de La Faute sur Mer par arrêté du 19 mars 2015, à la suite de l'annulation par le juge administratif du PPRi, le 29 janvier 2015.

La procédure d'élaboration d'un PPRL comprend plusieurs phases avant d'aboutir au projet de PPRL. Ainsi, dans l'objectif d'associer et d'informer au mieux le public :

une réunion publique d'information concernant la phase d'élaboration des enjeux sera organisée à l'attention des habitants de la commune de La Faute sur Mer

**le vendredi 1^{er} avril 2016 à 17h30
au Pavillon des Dunes**

Au cours de cette réunion, les services de l'État présenteront la carte des enjeux de la commune. Cette notion recouvre l'ensemble des biens et activités susceptibles d'être concernés par le risque de submersion marine au titre du PPRL.

Les étapes et le planning d'élaboration du PPRL de la Faute sur Mer seront également présentés.

